

Atelier régional sur l'élaboration du rapport relatif à l'exécution des lois de finances Pour un meilleur renforcement des capacités

F. M. MOMBO
Libreville/Gabon

RENFORCER les capacités des membres des chambres de comptes et de ceux des organisations de la société civile de la sous-région: tel est le sens donné à l'atelier régional sur l'élaboration du rapport relatif à l'exécution des lois de finances qui s'est tenu dernièrement à Libreville. Ce rendez-vous, organisé à l'initiative la Commission de la Communauté des Etats de l'Afrique centrale (Cémac), a bénéficié de l'appui du pôle stratégies de développement et finances publiques dans le cadre du programme d'appui au commerce et à l'intégration économique en Afrique centrale (PACIE), sur financement de l'Union européenne (UE). La rencontre de Libreville avait pour ambition d'offrir aux participants les ou-



Photo : F. M. MOMBO

Le secrétaire général de la Cour des Comptes, Michel Ikapi (centre), a présidé la cérémonie de clôture de l'atelier.

tils, méthodes et habilitations pouvant leur permettre d'améliorer leur structure et le contenu sanctionnant l'exécution des lois de finances destiné au Parlement et au gouvernement. Mais également d'apprécier au mieux non seulement le rôle dévolu aux Cours et Chambres de comptes dans le cadre du contrôle de l'exécution des lois de finances, mais aussi la nécessité de leur impli-

cation pour la bonne tenue des finances publiques par les pays de la sous-région. Clôturant les travaux de cet atelier, le secrétaire général de la Cour des comptes, Michel Ikapi, a indiqué: "les réformes budgétaires initiées par nos Etats ont accru le rôle du Parlement en matière de contrôle de l'action gouvernementale et, partant, les compétences des Cours et des Chambres de comptes



Photo : F. M. MOMBO

Plusieurs participants des pays de la Cémac ont pris part à cette rencontre de Libreville.

dans leur rôle de conseiller en matière de contrôle de l'exécution des lois de finances". Ce d'autant que "ces réformes, pour donner leur pleine mesure, supposent également une plus grande implication des organisations de la société civile et la maîtrise des modalités de contrôles des lois de finances", a-t-il renchéri. Le directeur des finances publiques, Mamadou Issa Baba, représentant le com-

missaire en charge des politiques économiques, monétaire et financière de la Cémac a, quant à lui, souligné: "cet atelier (...) a permis d'échanger sur des thématiques très pertinentes en rapport avec les innovations introduites par le cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la Cémac et de capitaliser les bonnes pratiques en matière de contrôle externe sur les finances publiques".

Les résultats auxquels les participants sont parvenus et leurs recommandations reflètent à suffisance le grand intérêt ainsi que la densité et la richesse des travaux. Le rapporteur de cette rencontre, membre de la société civile, Petit Lambert Ovono, a de son côté eu ces mots: "cet atelier a offert l'opportunité aux participants venus des différents Etats de la Cémac et de la République démocratique du Congo (RDC) de renforcer la dynamique pour la mise en œuvre efficace de la réforme des finances publiques notamment dans l'optique de l'élaboration du rapport sur l'exécution des lois de finances". L'atelier fait un certain nombre de recommandations qui doivent être soumises au Conseil des ministres de la Cémac, dans la perspective du sommet des chefs d'Etat.

Zone de libre-échange continentale africaine

Cinq nouvelles adhésions accélèrent le processus

Innocent M'BADOUA
Libreville/Gabon

La nouvelle zone franche récemment créée dans la Corne de l'Afrique rend un peu plus concrète la Zone de libre-échange continentale. L'adhésion de l'Afrique du Sud et de quatre autres pays permet de rendre possible la circulation des marchandises du nord au sud en passant par le flanc est du continent.



Photo : I. M'B

La réunion de Kigali ayant entériné la naissance de la ZLEC en mars 2018.

EN signant le 1er juillet 2018 en Mauritanie, l'Accord de libre-échange, l'Afrique du Sud contribue à accélérer la concrétisation de cette zone. Deux géants de l'économie africaine, le Nigeria et l'Afrique du Sud étaient réticents à l'idée de s'engager dans la Zone de libre-échange continentale (ZLEC). De quoi amener certains à s'interroger sur la pertinence d'une zone de libre-échange, sans les deux premières économies du continent. Avec l'adhésion de l'Afrique du Sud, le processus de gestation de la ZLEC, au centre des échanges des chefs d'Etat et de gouvernement à l'occasion du 31e sommet de l'Union africaine (UA) à Nouakchott, se débarrasse donc de quelques doutes. C'est le président Cyril Ramaphosa en personne, apprend-on, qui a paraphé le document à Nouakchott. Et ce, malgré les réticences du Nigeria au sujet de l'enjeu de la ZLEC. Seulement 16 % du commerce des pays africains s'effectuent ainsi avec d'au-

tres pays du continent, loin derrière l'Asie (autour de 50 %) et l'Europe (près de 70 %). Quatre nouveaux pays ont rejoint les 44 autres ayant déjà signé l'accord. Ces nouveaux signataires enregistrés le 1er juillet 2018 en Mauritanie, sont la Namibie, le Lesotho, la Sierra Leone et le Burundi. Cette zone de libre-échange fait partie des projets phares de l'agenda 2063 de l'Union africaine qui avoisinerait 2 500 milliards de dollars de PIB cumulés. Censé intégrer les 55 pays membres de l'UA, l'accord avait été officiellement signé le mercredi 21 mars 2018, à Kigali. Les deux plus grandes économies d'Afrique avaient alors marqué leurs réserves. On note toutefois des divisions au Nigeria concernant la question: l'administration et quelques patrons d'entreprises, peu pressés d'intégrer la ZLEC, s'opposeraient à des hommes d'affaires de renom comme Tomy Elumelu (United Bank Of Africa) ou Benedict Orema, président d'Afreximbank.

CRAINTES. Si l'administration y est opposée, les hommes d'affaires sont plutôt partants pour le libre-échange. Sur la crainte du Nigeria à adhérer à la ZLEC, l'ambassadeur Chiedu Osakwe, négociateur commercial en chef pour le Nigeria et directeur général du Bureau nigérian pour les négociations commerciales explique: « Il ne s'agit pas pour nous de nous mettre en porte-à-faux de l'accord. Il faut savoir qu'avec les consultations lancées, aucun acteur économique ne nous a dit être opposé à la ZLEC. Il n'y a donc pas d'opposition idéologique à cet accord ». L'administration dit ne pas pratiquer le protectionnisme, mais se préoccupe des jeunes industries nigérianes. « Il ne s'agit pas pour nous d'avoir un niveau de protectionnisme, mais de protéger les secteurs qui doivent être protégés », déclare la représentante du négociateur en chef du Nigeria. Selon elle, les hommes d'affaires nigériens - surtout ceux opérant à une plus petite échelle conti-

nentale - s'interrogent sur l'incidence qu'aurait un marché libre-échangé sur leur compétitivité. « Les

acteurs sont préoccupés par le fait que le Nigeria devienne une victime du dumping », a-t-elle confié. Pour

d'autres analystes, les hésitations du Nigeria risquent d'être pénalisantes à long terme pour son économie...

RAYON D'OR
- WWW.RAYONDOR-BAGAGES.FR -

Jusqu'à -50%*
*sur le prix de vente conseillé

Dépositaire :

EVASION LIGHT
EASTPAK
SAMSONITE

DELSEY
AMERICAN TOURISTER
HERSCHEL

KIPLING
TED LAPIDUS
DESIGUAL

LACOSTE
TANN'S
IKKS

Nos 7 boutiques sur Paris

• M° République 178, rue du Temple PARIS 3 ^e Du lundi au samedi de 10h à 19h30 Tél. : 01.42.32.03.70	• M° St-Lazare 83, rue St-Lazare PARIS 9 ^e Du lundi au samedi de 10h à 19h30 Tél. : 01.48.79.32.70	• M° Flandres 118, rue de Flandres PARIS 8 ^e Du lundi au samedi de 10h à 19h30 Tél. : 01.42.04.35.95	• M° Poissy 35, rue de l'Américain PARIS 15 ^e Du lundi au samedi de 10h à 19h30 Tél. : 01.49.20.89.71	• M° Alesia 72, rue du Général Leclerc PARIS 14 ^e Du lundi au samedi de 10h à 19h30 Tél. : 01.49.39.93.22	• M° Gare de l'Est 31, Bd de Strasbourg PARIS 10 ^e Du lundi au samedi de 10h à 19h30 Tél. : 01.49.35.32.72	• M° Gare du Nord 7, Bd de Denain PARIS 10 ^e Du lundi au samedi de 10h à 19h30 Tél. : 01.49.28.89.72
--	--	--	---	---	--	--

PAS D'ENVOI - VENTE EXCLUSIVE DANS NOS MAGASINS - DETAXE A L'EXPORTATION